Personnes frontalières de nationalité étrangère

Rapport trimestriel, juin 2025 - 07.08.2025

COMMENTAIRE

A fin juin 2025, le canton de Vaud comptait **45'900** personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation frontalière (permis G). Par rapport à l'année dernière à la même période, la hausse atteint **2,7%** contre 1,5% au niveau suisse. Dans le canton de Vaud, les personnes frontalières représentent 9,7% de la population active occupée, contre 8,9% en 2023.

Avec l'industrie et la construction, le secteur secondaire a été le plus grand employeur jusqu'au début des années 2000. Depuis, la majorité de la main-d'oeuvre frontalière (72%) travaille dans le secteur tertiaire. L'industrie occupe encore toutefois 21% d'entre elle. La santé (15%) et le commerce (14%) sont ensuite les secteurs les plus importants. La plus grande partie travaille dans les districts de Nyon (23%) et du Jura-Nord vaudois (22%) ainsi que dans celui de Lausanne (21%).

	Vaud	Suisse
Effectifs au 2e trimestre 2025	**45 949**	**406 629**
Variation des effectifs...		
par rapport au trimestre précédent	1,9%	0,3%
par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente	2,7%	1,5%
Part de frontaliers dans la population active occupée	9,7%	7,9%

Personnes frontalières, Vaud et Suisse

Effectifs trimestriels et variation annuelle

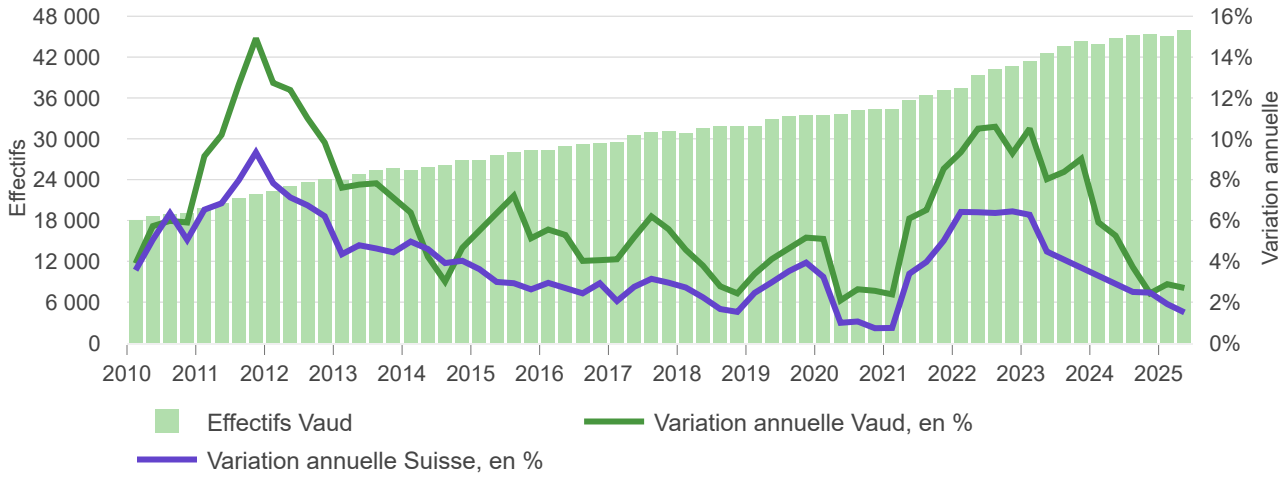

Personnes frontalières par canton

Effectifs (moyenne 2024) et part dans la population active occupée

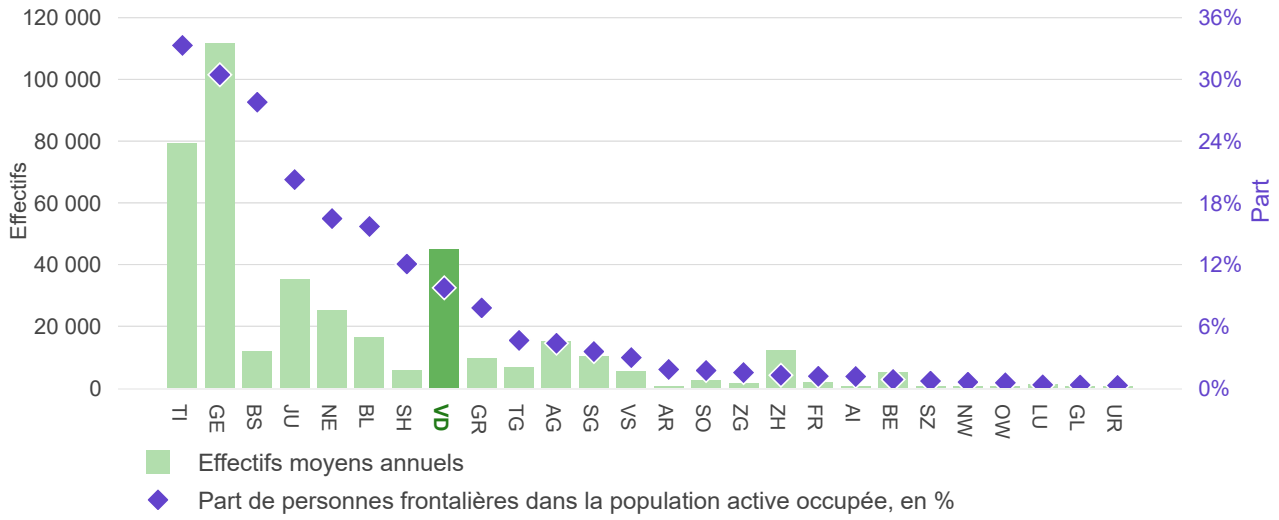

Personnes frontalières selon le district de travail, le lieu de résidence et le secteur économique

	Effectifs	Part
Canton de Vaud	**45 949**	**100%**

Selon le district		
Aigle	1 673	3,6%
Broye-Vully	465	1,0%
Gros-de-Vaud	1 302	2,8%
Jura-Nord vaudois	10 226	22,3%
Lausanne	9 697	21,1%
Lavaux-Oron	857	1,9%
Morges	4 946	10,8%
Nyon	10 372	22,6%
Ouest lausannois	4 560	9,9%
Riviera-Pays-d'Enhaut	1 850	4,0%

Selon le lieu de résidence		
France	**45 660**	**99,4%**
Haute-Savoie	14 721	32,2%
Doubs	11 137	24,4%
Ain	9 752	21,4%
Jura	6 762	14,8%

Selon le secteur		
Secteur primaire	437	1,0%
Secteur secondaire	12 557	27,3%
Industrie	9 462	20,6%
Construction	3 094	6,7%
Secteur tertiaire	32 517	71,7%
Santé et action sociale	6 705	14,6%
Commerce	6 406	13,9%
Activités immobilières et services	5 902	12,8%
Activités spécialisées et scientifiques	3 691	8,0%
Hébergement et restauration	2 028	4,4%
Transports et entreposage	1 774	3,9%
Autres activités	1 611	3,5%
Enseignement	1 563	3,4%
Information et communication	1 041	2,3%
Activités financières et assurances	838	1,8%
Arts et activités récréatives	736	1,6%
Administration publique	654	1,4%

DÉFINITION

Un frontalier est un ressortissant de l'UE/AELE qui séjourne sur le territoire d'un Etat de l'UE/AELE et prend un emploi en Suisse (salarié) ou y établit son entreprise (indépendant), tout en retournant au moins une fois par semaine à son domicile principal à l'étranger. Le canton lui délivre une autorisation de travail spécifique (permis G) d'une durée de 5 ans en règle générale (renouvelable). Il a le droit au chômage partiel dans les mêmes conditions que les résidents. A noter que les cessations d'activité ne sont pas toujours annoncées au canton et qu'une fin d'activité qui survient avant la fin de la validité du permis n'est pas toujours signalée au canton.

JALONS HISTORIQUES

Le permis frontalier est apparu dans l'entre-deux-guerres afin d'adapter le flux migratoire aux besoins de l'économie. Anciennement permis F, l'autorisation frontalière se nomme aussi livret ou permis G. Le nombre de permis délivrés s'est fait au gré de règlements et d'accords bilatéraux et de la conjoncture économique. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'Union Européenne (UE) en 2002, leur nombre n'a cessé d'augmenter.

01.06.2002	Autorisation frontalière valable sur toute la zone frontalière suisse ; le frontalier doit rentrer une fois par semaine dans son pays.
01.06.2004	Le critère de la préférence nationale est abandonné.
01.06.2007	Les zones frontalières entre la CH et l'UE sont supprimées.
01.05.2011	Elargissement à l'UE-8.
01.06.2016	Elargissement à la Bulgarie et à la Roumanie.
01.01.2017	Les ressortissants croates domiciliés dans une zone frontalière étrangère à la Suisse et souhaitant travailler dans la zone frontalière suisse peuvent déposer une demande d'autorisation frontalière.
31.01.2020	Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Les ressortissants britanniques ne sont dès lors plus considérés comme des ressortissants de l'UE mais comme venant d'un Etat tiers. Cependant, la Suisse et le Royaume-Uni ont conclu un accord permettant aux citoyens arrivés avant le 1er janvier 2021 (fin de la période transitoire) de conserver leurs droits acquis en vertu de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

SOURCE DE DONNÉES ET RÉVISIONS

La statistique des frontaliers (STAF) est une statistique de synthèse consolidée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dont les sources sont le système d'information central sur la migration (SYMIC), les données AVS et la banque de données de la formation professionnelle initiale (SFPI) et, pour les séries avant le quatrième trimestre 2010, la statistique de l'emploi (STATEM). Elle a fait l'objet d'une révision totale au quatrième trimestre 2020 en prenant en compte la date de début du travail en Suisse en fonction de la date d'entrée. Les données AVS sont en outre intégrées chaque trimestre sur les 8 derniers trimestres afin d'intégrer les autorisations enregistrées tardivement. Pour calculer la part des frontaliers dans la population active occupée, le nombre annuel moyen des frontaliers est rapporté à la population active occupée sur le territoire et résidant en Suisse, calculée selon le Relevé structurel et les données de SYMIC.

© Statistique Vaud
Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN)
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch
Statisticienne responsable : Amélie de Flaugergues
Lien vers les tableaux détaillés